

Publié le 5 septembre 2008

La SEP débarrasse la Polynésie de ses déchets

La Société Environnement Polynésien (SEP) veut débarrasser Tahiti de toutes ses épaves de voitures. Une convention a été signée avec le ministère de l'Environnement de Polynésie française pour une vaste opération de récupération et de traitement. La Sem complète ainsi son dispositif de collecte et de recyclage des déchets qu'elle met progressivement en place depuis 11 ans.



Dépolluer, compacter et traiter jusqu'à 2 200 carcasses de véhicules légers par an, c'est l'objectif de la Société Environnement Polynésien (SEP) qui a signé une convention avec le ministère de l'Environnement de Polynésie française. Plusieurs étapes sont nécessaires pour débarrasser l'île de ses épaves. Les véhicules hors d'usage sont recensés par les services municipaux avant d'être acheminés sur un terrain communal où les batteries et tous les liquides polluants, tels que carburant et huile, sont récupérés. Les épaves sont ensuite compactées et stockées en attendant d'être envoyées par bateau à destination de la Nouvelle-Zélande où les matériaux sont recyclés. Un travail similaire va être bientôt lancé pour les véhicules lourds.

La SEP, société d'économie mixte créée à l'initiative de la Polynésie française fin 1997 (qui la détient à 79,5 %) avait d'abord mis en place la collecte sélective des déchets recyclables avec plus de 65 000 bacs verts et gris. Depuis 2003, la SEP collecte également le verre, les piles, les huiles usagées et les batteries de Tahiti et Moorea. Activité qu'elle a étendue en 2004 à 14 autres îles réparties sur l'ensemble des archipels. Elle a également construit et exploite le Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta à Papeete où les déchets recyclables issus de la collecte sélective sont séparés en différentes catégories puis compactés en balles avant d'être exportés vers les pays de la zone Asie Pacifique pour recyclage (Hong Kong, Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Inde, Australie,...).

Parallèlement, elle a créé en 2000 le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. Elle exploite cette unité et exporte les produits toxiques pour traitement spécifique et recyclage en métropole ou en Nouvelle-Zélande. Depuis quatre ans, elle récupère et envoie également en métropole pour traitement spécifique les Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) tels qu'ordinateurs, imprimantes ou décodeurs hors d'usage.

Enfin, la SEP a réalisé les déchetteries de Paihoro, Puaruu et Moorea. « Les résultats sont globalement très encourageants et les performances du tri s'améliorent d'année en année », confie Karl Meuel, directeur général de la SEP qui a obtenu un Sem d'or en 2004 dans la catégorie développement durable pour sa gestion des déchets.